



- Où ? Blessure éventuelle à faire constater
- Prise de photos en cas de traces

Eviter les incohérences, ex : coup de la main gauche sur côté droit du visage
(expliquer position du corps pour justifier...)

Visite obligatoire par Medecin pour constatation des blessures en cas de violences.

Ne pas négliger le retentissement psychologique suite à toute agression.

La plainte est le récit de VOS déclarations.

Chronologie idéale :

Suite à l'agression, faites appel aux services de police ou de gendarmerie
Si blessures, faites appel aux Pompiers pour vous faire soigner
Dépôt de plainte à la suite sur le lieu de l'infraction

Canevas non exhaustif, le collègue victime doit faire au mieux tout en
appréhendant l'éventuelle suite de la procédure

En cas d'arbitre mineur victime, faites en sorte qu'il soit accompagné par un
membre de la SD